

JEAN DUC DE NORMANDIE

S'il y a un roi de France qui mérite d'être représenté par le sceau équestre de sa jeunesse, de préférence à son grand sceau royal de majesté, c'est Jean II le Bon. Et pour mille et une raisons. La dernière est péremptoire : le roi qui mettait sa réputation de chevalier au-dessus de tous ses intérêts, au-dessus même de l'intérêt de son trône, le roi qui, lors de sa capture à Poitiers, s'écrie que celui qui est fait prisonnier n'est pas le roi de France : « ce n'est que Jean de Valois ! », est mieux compris lorsque l'observateur le voit à cheval et en armes. Et ce trône évoque tant de mauvais souvenirs : que de morts il a fallu avant qu'il n'advint, en 1328, à son père, Philippe VI de Valois, et que de morts il y aura, après, tout au long de cette interminable guerre qui sera déclarée officiellement par Édouard III, en 1337, au son des premières bouches à feu utilisées sur notre territoire ! Les faits sont simples : les premiers Capétiens avaient longtemps fait sacrer leur fils de leur vivant. Au XIII^e siècle, cette précaution parut superflue. Avec les trois rois fils de Philippe le Bel, qui meurent successivement en douze années, sans laisser d'héritier mâle, cette chance qui avait si longtemps favorisé une famille semble l'abandonner. Un cousin germain des trois derniers rois, Philippe de Valois, est désigné par une « assemblée », à la manière des Francs saliens, et s'installe sans difficulté. Mais Philippe le Bel avait eu aussi une fille, Isabelle, mariée au roi d'Angleterre, et leur fils Édouard III, poussé par Robert d'Artois, le faussaire banni, s'enhardit progressivement jusqu'à jeter son cartel au roi de France, dont il prendra même le titre et les armes. La guerre bat alors son plein : les Français ont pillé Southampton; les Anglais, le Cambrésis et la Picardie.

Les premiers Valois n'avaient pas été préparés aux fonctions écrasantes qui leur incombaient : le peu de succès des équipées de Charles de Valois, petit-fils de saint Louis, en aurait plutôt détourné son fils, le raisonnable Philippe. Relativement cultivés pour leur temps, collectionneurs d'œuvres d'art, ils vivaient dans un luxe raffiné, dans les traditions chevaleresques les plus pures, mais leur éducation jusqu'à celle de ce Jean

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 30, 1^{er} trimestre 1971, p. 142-147

de Valois, duc de Normandie, qui deviendra Jean II le Bon, n'avait pas été celle d'héritiers présomptifs de la couronne. Né en 1319, Jean n'avait pas dix ans le jour du

couronnement de son père. Cette entrée, si jeune, dans la vie de représentation à laquelle sont astreints les souverains et leurs proches a profondément marqué l'enfant. Le tailleur et valet de chambre du nouveau roi dont le nom est bien connu par les textes contemporains, Th. Conté, avait pris vingt-quatre chevaux, pour transporter les robes et les tapisseries de Philippe de Valois et de son fils !

Ce goût du faste chez les premiers rois Valois est bien connu : hôtel, palais, châteaux ont presque tous disparu et, en tous cas, leurs décors somptueux. Il ne reste presque rien de l'orfèvrerie, rien des tableaux, pour parler vrai. La tapisserie d'Angers est l'unique rescapée de ce temps. Vêtements, armes et armures n'ont pas survécu. La sculpture est rarement intacte; les saintes chapelles ne sont plus que le squelette de ce qu'elles furent : heureux encore sommes-nous, si quelques débris de verrières ont échappé aux siècles. Les manuscrits sont, avec les sceaux, ces derniers certes à un rang bien plus modeste, le plus clair de l'héritage conservé de ces rois du XIV^e siècle.

C'est le dimanche après la Saint-Michel 1332 que Philippe VI de Valois arma chevalier son fils Jean et lui donna la Normandie avec les comtés d'Anjou et du Maine. Jean, à son tour, aurait armé plus de quatre cents chevaliers, la fleur de la jeunesse et de la noblesse française. Après la longue et austère retraite préparatoire et les nuits de prière, la vie reprit ses droits. Les fêtes furent magnifiques. Le sceau de Jean, duc de Normandie, n'est-il pas comme le témoignage d'un observateur fidèle qui aurait assisté à ce déploiement de luxe et qui aurait voulu fixer pour la postérité, sur un matériau moins fragile que le vélin, le portrait du héros du jour ? Comme par un instantané qui immobilise un temps de mouvement, le cheval et son cavalier sont maintenant figés pour l'éternité sous le caparaçon volant et la cuirasse rigide : Jean avait à peine quatorze ans, le heaume ne permet pas d'en juger. L'animal fantastique, une espèce de griffon, qui sert de cimier au heaume, se retrouve sur le chanfrein du cheval. L'épée, devenue très lourde, est attachée au cavalier par une chaînette : c'est que les pièces de fer rigides qui protègent son corps ne lui permettraient pas de remonter seul en selle, si le malheur voulait que, son épée tombée, il eût l'imprudence de descendre pour la ramasser.

Les armes concédées par son père au jeune prince sont *de France ancien à la bordure* : ce sont les armes des Valois, qui deviendront les armes de l'illustre maison d'Anjou lorsque Jean le Bon, lui-même, les attribuera à son second fils. Elles sont placées sur le bouclier. Mais on les trouve également, comme sur un champ naturel, ornant la housse du cheval et sur la plaque métallique rectangulaire ou « ailette » qui protégeait le cou du jeune chevalier. Dans la légende, qui enserme le sceau étroitement, la qualité de premier-

né du roi de France est énoncée clairement : au contre-sceau, la place dont disposait le graveur étant plus petite, Jean est seulement dit duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, mais l'écu est tenu par deux lions et couronné d'une aigle.

Il semble que Jean, duc de Normandie, ait eu avant son accession au trône un autre sceau comme gouverneur du Languedoc en 1344-1346 et un certain nombre de signets en métal précieux. Ces signets seront décrits assez précisément après la mort du roi lors de son second séjour à Londres. En effet, le duc Jean de Berry fit immédiatement dresser, le 9 avril 1364, un inventaire détaillé des vêtements et des bijoux de son défunt père en présence des princes et seigneurs qui se trouvaient là. C'est un long rouleau de parchemin, sur lequel un notaire a consigné, sous la dictée des familiers du roi, son maître d'hôtel, Jean de Dainville, qui ne le quitta, semble-t-il, jamais, et Tassin du Breuil, son tailleur et valet de chambre.

La première observation est la suivante : le grand sceau du roi ne figure pas dans cet inventaire. Un souverain en captivité, surtout quasi volontaire comme celle-là, laisse son grand sceau dans sa capitale à la disposition du Chancelier, du régent ou du Conseil restreint qui exerce le pouvoir en son absence. Il y a le sceau d'or de la feuë reine, par contre, mais « dépecé », c'est-à-dire brisé pour ne pouvoir plus servir, et un très grand nombre de signets : « un signet d'un grenat à un soleil dedans, un signet à une pierre bleue à une étoile dedans, un saphir entaillé en une nef à lettres entour, un signet à une topaze où il a un croissant, trois signets en trois anneaux, un signet d'or tout plain, sans pierre, long, un signet à un saphir de quoi il souloit signer aux généraux [les généraux des Aides ou des Finances], un signet à une chaîne d'or d'une cornaline à une teste au milieu, un autre signet de quoy il signoit aux généraux, un signet à un rubis où il a la teste d'un roy dedans, le signet que le roy d'Angleterre donna au roy avec la chayne d'or et un anel auquel a un dyamant, un long signet a une corneline où il a une teste au milieu, un signet d'or à trois fleurs de lis ».

Ce dernier bijou montre que la réduction à trois des fleurs de lis, ou blason de *France moderne*, n'est pas apparue sous Charles V comme on le dit parfois : chaque fois que l'espace dont disposait le graveur était restreint, il avait la liberté de réduire le semé de France au nombre de fleurs de lis qui convenait le mieux au champ offert.

Il a été ainsi prouvé, il y a plus de cinquante ans, par Max Prinnet, que *France ancien* (le semé) et *France moderne* (les trois fleurs de lis) ont coexisté depuis le règne de saint Louis jusqu'à celui de Charles VI. Il n'en reste pas moins que c'est sous le règne de Charles V, pratiquement, que les sceaux de la Grande Chancellerie, de même que les

monnaies royales, réduisent définitivement à trois le nombre des fleurs de lis. Les semés relevés au règne suivant semblent des survivances, ou l'effet du goût personnel d'une reine aussi raffinée qu'Isabeau de Bavière.

L'accession au trône de Jean a certainement entraîné la destruction de la matrice d'or ou d'argent de son sceau ducal : il n'a jamais été trouvé, dans un cas analogue, de matrice qui aurait été conservée intacte après qu'elle n'eût plus valeur juridique. Cependant le sceau équestre de Jean, duc de Normandie, semble avoir été une réussite trop parfaite pour que l'on s'en séparât facilement et définitivement. Dans ces conditions, il est possible de penser que, en un temps où il ne pouvait plus y avoir de doute, en un temps où le roi de France pouvait se faire représenter à cheval sans risquer de se faire ravalier au simple rang de seigneur féodal, le roi Jean ait accepté d'emblée la proposition du tailleur général des monnaies suggérant le type, si rare aujourd'hui, du Franc d'or à cheval. En 1341, semble-t-il, lorsque Philippe VI avait fait frapper le florin Georges, il avait réintroduit le cheval dans la monnaie royale française, mais sans que ce fût le roi de France qui le montât ! Il a été démontré dans *La monnaie, trésor d'art et d'histoire* (p. 83 à 87), lors du troisième concours de numismatique organisé par l'administration des Monnaies et Médailles (en mai-juillet 1968), que les monnaies féodales avaient emprunté leurs types aux sceaux équestres bien avant que la monnaie royale ne l'osât. Si l'on ajoute foi à ce qu'écrivait alors l'auteur de l'article, ce serait Mathieu II de Lorraine qui aurait le premier fait frapper, vers 1220, une monnaie le représentant à cheval. Il aurait été bientôt suivi par Marguerite de Dampierre, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui n'en était pas à une innovation près. Car c'est également elle qui fut la première à faire rédiger en français les chartes de la chancellerie de Flandre – c'est en latin, naturellement, qu'elles étaient rédigées auparavant – et la première à se faire graver un sceau en forme oblongue de navette la montrant debout : sa mère et sa grand-mère avaient des sceaux ronds du type équestre de chasse. Louis de Mâle, comte de Flandre de 1346 à 1384, continua l'usage de la monnaie au type équestre. Sans doute celle-ci fut-elle le modèle direct du Franc d'or à cheval de Jean II.

« Jean de Valois » est bien le prince des chevaliers de l'Europe. Mieux eût valu peut être qu'il fût seulement roi de France : son fils le sera.



D 881 et D 881 bis - Jean de Valois, duc de Normandie (1345) - 90 mm et 33 mm



D 61 - Jean II le Bon, sceau secret (1363) - 13 mm



D 1080 bis - Philippe le Long,
comte de Poitiers (1316) - 30 mm



D 65 - Charles V, sceau delphinal
(1376) - 90 mm



D 69 - Charles VI, sceau en l'absence
(1380) - 76 mm



D 71 - Charles VI, signet
(1388) - 20 mm



D 167 bis - Isabeau de Bavière,
contre-sceau (1409-1418) - 33 mm



St 8338 bis - Louis d'Orléans,
duc de Touraine, contre-sceau
(1381) - 33 mm